

DELIBERATION N° 404 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1ERE REUNION 2017

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

**OBJET : SERVICE DES FORESTIERS-SAPEURS
INTERVENTION EN FAVEUR DES ACTIVITES AGRO-
PASTORALES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie,

Vu le rapport de M. le Président n° 404,

Vu l'arrêté n° 127 du 19 janvier 2017 portant convocation du Conseil Départemental,

**Vu l'avis de la COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DES AFFAIRES RURALES,
Madame Michèle VINCENTELLI, Rapporteure**

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 30

Présents :24

Emilie Albertini - Franceschi, Muriel Beltran , Yannick Castelli, Catherine Cognetti-Turchini, Jean Dominici, Marinette Filippi, Joseph Gandolfi, Pierre Ghionga, Francis Giudici, Jean-Toussaint Guglielmacci, Pierre-Marie Mancini, Jean-Louis Milani, Marc-Antoine Nicolai, Claudy Olmeta, François Orlandi, Marie-Ange Pergola, Sylvie Retali - Andreani, Michel Rossi, Antoinette Salducci, Elisabeth Santelli, Pierre Siméon de Buochberg, Charlotte Terrighi, Jean-Marie Vecchioni, Michèle Vincentelli.

Absents ayant donné pouvoir : 5

*Anne Avenoso à Joseph Gandolfi
Vanina Le Bomin à Jean-Louis Milani
Marie-Xavière Perfettini à Pierre Ghionga
Coralie Pruneta-Leca à Catherine Cognetti-Turchini
Michel Simonpietri à François Orlandi.*

Absente : 1

Emmanuelle de Gentili.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant les actions préventives engagées par la collectivité départementale auprès des exploitations agro-sylvo-pastorales ayant eu pour effet de limiter considérablement les incendies,

Considérant la nécessité de poursuivre et soutenir cette dynamique, essentielle à la prévention du risque naturel,

Considérant la démarche proposée visant à accompagner les pratiques de conduite intégrées dans les différents systèmes d'exploitation agricole, par la poursuite des techniques et chantiers dits « brûlage dirigé » et la réalisation d'ouvrages de prévention et de vulgarisation,

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli la majorité des Conseillers départementaux présents ou représentés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide :

- De se prononcer favorablement sur la poursuite du partenariat en relation étroite avec les exploitations agricole souhaitant bénéficier du dispositif départemental, essentiel à la prévention du risque naturel, au titre de la valorisation du territoire.
- De se prononcer favorablement sur le règlement annexé au rapport de l'Exécutif, fixant les règles d'intervention de la collectivité départementale en faveur des activités agro-pastorales.
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Transmis au contrôle de la légalité

le : 7 MARS 2017

Certifie le caractère exécutoire

Le Président du Conseil
Départemental

François ORLANDI

